

## Déclaration de pièce jointe pour la législation suisse TSchV

### Description du produit:

<b>SKU</b>	<b>445131</b>																	
<b>Dimensions intérieures</b>	Longueur (cm): 144 Largeur (cm): 112 Hauteur (cm): 60 Surface au sol (cm <sup>2</sup> ): 16128 Superficie du nid (cm <sup>2</sup> ): --																	
<b>Espèces applicables et occupation maximale</b>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Espèces</th> <th>En vigueur</th> <th>Occupation maximale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>jusqu'à 2.3kg</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>2.3~3.5kg,</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>3.5~5.5kg,</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>plus de 5.5kg</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table>			Espèces	En vigueur	Occupation maximale	jusqu'à 2.3kg	<input checked="" type="checkbox"/>	4	2.3~3.5kg,	<input checked="" type="checkbox"/>	3	3.5~5.5kg,	<input checked="" type="checkbox"/>	2	plus de 5.5kg	<input checked="" type="checkbox"/>	2
	Espèces	En vigueur	Occupation maximale															
	jusqu'à 2.3kg	<input checked="" type="checkbox"/>	4															
	2.3~3.5kg,	<input checked="" type="checkbox"/>	3															
	3.5~5.5kg,	<input checked="" type="checkbox"/>	2															
plus de 5.5kg	<input checked="" type="checkbox"/>	2																
<b>Usage</b>	En vigueur																	
	<input type="checkbox"/>	Utilisation en intérieur																
	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation en extérieur																
	<input type="checkbox"/>	Système de logement pour garder des animaux																
	<input checked="" type="checkbox"/>	Sortie uniquement, pas pour un maintien permanent à l'extérieur																
<input checked="" type="checkbox"/>	Une retraite ou un abri supplémentaire doit être fourni																	

**Remarque : Il est de la responsabilité du consommateur de s'assurer que ce produit est utilisé de manière sûre et responsable, conformément à la législation sur le bien-être animal en Suisse.**

### Conseils d'élevage respectueux des animaux :

1. Nid supplémentaire nécessaire pour les lapines très gestantes et avec des kits jusqu'à 35 jours.
2. Les jeunes animaux ne doivent pas être gardés seuls pendant les huit premières semaines d'âge.
3. Un enclos double peut être nécessaire pour la femelle et son petit jusqu'à 57 jours.
4. Le surpeuplement du clapier peut causer du stress et des problèmes de santé, veuillez donc prêter attention aux informations fournies sur les occupations maximales et les espèces ciblées.

### Consignes de sécurité:

1. Assurez-vous que le clapier est correctement assemblé.
2. Vérifiez la zone à la recherche de bords tranchants, de vis ou de clous qui pourraient blesser vos animaux de compagnie.
3. En tout temps, assurez-vous que le clapier est solidement verrouillé et verrouillé.
4. Assurez-vous que le clapier est placé sur une surface plane et stable pour l'empêcher de basculer.

5. Ne placez pas le clapier à la lumière directe du soleil ou dans un endroit où il pourrait devenir trop chaud ou trop froid.

**Comment nettoyer votre cage pour animaux en toute sécurité et efficacement :**

1. Les plats de nourriture pour animaux et les bouteilles d'eau doivent être nettoyés quotidiennement et remplis de nourriture fraîche et d'eau.
2. Pour nettoyer le clapier une fois par semaine, utilisez un désinfectant sans danger pour les animaux.
3. Utilisez un chiffon propre ou une éponge pour essuyer le clapier, faites particulièrement attention aux coins ou crevasses.
4. Rincez soigneusement la cage avec de l'eau et laissez-la sécher complètement à l'air.

N'oubliez pas que le nettoyage et l'entretien de votre animal sont importants pour sa santé et son bien-être.

[https://www.blv.admin.ch/dam/blv/de/dokumente/tiere/heim-und-wildtierhaltung/kaninchen-im-recht.pdf.download.pdf/Kaninchen\\_im\\_recht\\_d.pdf](https://www.blv.admin.ch/dam/blv/de/dokumente/tiere/heim-und-wildtierhaltung/kaninchen-im-recht.pdf.download.pdf/Kaninchen_im_recht_d.pdf)

[https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop\\_mimes\\_bbl/8C/8CDCD4590EE41EE782C3EB26EA8D22BD.pdf](https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_mimes_bbl/8C/8CDCD4590EE41EE782C3EB26EA8D22BD.pdf)